

**Décision N°DEC23-03 portant nomination de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la démission de M. Bernard SARRAZY au 31 décembre 2022

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sylvain BORDIEC est nommé directeur adjoint de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) à compter du 1^{er} janvier 2023, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 22 mai 2023
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

